



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-120

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2018

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-10-01-004 - POLE CONTRÔLE REVENUS PATRIMOINE - Arrêté de
délégation de signature aux agents du PCR. (1 page)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-10-01-004

**POLE CONTRÔLE REVENUS PATRIMOINE - Arrêté
de délégation de signature aux agents du PCR.**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
D'UN RESPONSABLE DE POLE CONTROLE REVENUS-PATRIMOINE**

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine de Corse du Sud.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de signature en date du 12/02/2018 prenant effet le 1^{er} février 2018, est abrogé.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FRESI Martine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
LE COMPES Jonathan	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ORTET Denis	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CARD Élodie	inspectrice	15 000 €	15 000 €

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} octobre 2018 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

A Ajaccio, le 1^{er} octobre 2018

Édouard LANFRANCHI
Inspecteur Divisionnaire,
Responsable du PCRП de Corse-du-Sud